Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_092-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2019_092

OBJET :

COMMISSION N°1

Cession d'une partie des parcelles ZA82 et ZA87 à BEUVRY-LA-FORET du parc d'activité des Houssières à la société ADB

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 48

De la délibération CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

Nombre de votants : 48

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TOURMIGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 juin 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er Vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC_2019_108)
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le
ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_092-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2019

Délibération CC_2019_092

COMMISSION N°1

Cession d'une partie des parcelles ZA82 et ZA87 sur le parc d'activités des Houssières à BEUVRY-LA-FORET à la société ADB

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
Considérant l'aménagement du parc d'activité des Houssières à BEUVRY-LA-FORET

Considérant qu'il était proposé de vendre une partie des parcelles ZA87 à la société ADB ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer,

Considérant que l'emprise cadastrale est de 2 500 m²,

Considérant que le prix de vente est fixé à 22 € HT/m², soit 66 000 € HT environ.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Parc des Houssières », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible, après division d'un terrain d'une plus grande contenance relève de la TVA sur le prix total compte tenu des conditions dans lesquelles la CCPC s'en est portée acquéreur.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- D'acter la vente d'une parcelle d'une emprise de 2 500 m² à prélever sur les parcelles ZA82 et ZA87 du parc d'activités des Houssières à BEUVRY-LA-FORET, au profit de la société ADB représentée par M. Pierre CAUDERLIER, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 22 € HT/m², soit 26,40 € TTC/m²
  De ce fait, le prix de vente est de 66 000 € HT, soit 79 200 € TTC.

- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,

- De mandater Me Nicolas RANDOUX, notaire à ORCHIES, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER